

D1D-3 – Formation continue

Réf. : 2024 -009

Affaire suivie par :

Marine CARRIÉ, Cheffe de bureau
Edoxie TCHASSÉ, Gestionnaire formation continue

Courriel : dsden92.formation-continue@ac-versailles.fr

Tél : 01.71.14.27.51

Diffusion :

Pour attribution : **A** Pour Information : **I**

	Rectorat	I	INSPE
	DSDEN	I	Universités et IUT
	78		Gds. Etabs. Sup
	91		CANOPE
A	92		CIEP
	95		CIO
	Circonscriptions	I	CNED
	78		CREPS
	91		CROUS
A	92		DDCS
	95		78
	Lycées		91
	78		92
	91		95
A	92		DRONISEP
	95		INS HEA
	Collèges		INJEP
	78		SIEC
	91		Unités pénitentiaires
A	92		UNSS
	95		Associations de parents d'élèves académiques
	Écoles		
	78		78
	91		91
A	92		92
	95		95
	Écoles privées		
	Collèges privés		
	Lycées privés		
	MELH		
	LYCEE MILITAIRE		
A	EREA		
A	ERPD		

Nature du document :

Nouveau

Modifié

Le présent document comporte :

Circulaire 2 p.

Annexe 2 p.

Total 4 p.

Nanterre, le 08/02/2024

Frédéric Fulgence,
Directeur académique services de
l'Education nationale des Hauts-de-Seine

à

Mesdames et messieurs les enseignants du
1^{er} degré

s/c de Mesdames et messieurs les IEN et
chefs d'établissement

Objet : Stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée (DDEEAS) – Année scolaire 2024-2025.

Référence(s) :

- Arrêté du 19 février 1988 créant le DDEEAS ;
- Arrêté du 09 janvier 1995 relatif à la commission d'examen des candidatures au stage de formation ;

POINTS CLES :

Candidatures à adresser au bureau de la formation continue : dsden92.formation-continue@ac-versailles.fr

NOUVEAUTES :

CALENDRIER :

Date limite de dépôt des dossiers : Le 8 Mars 2024

CONTACT en cas de difficultés :

Bureau de la formation continue – : dsden92.formation-continue@ac-versailles.fr

Une formation préparant au diplôme de directeur d'établissement d'enseignement adapté et spécialisé (DDEEAS) sera assurée, conformément aux arrêtés cités en référence, durant l'année 2024-2025.

Elle aura lieu à l'Institut Supérieur de Formation et de Recherche pour l'Education des Jeunes Handicapés et les Enseignements adaptés (INSHEA) à Suresnes.

1. Modalités de candidatures :

L'examen conduisant à la délivrance du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée est ouvert aux personnes suivantes :

- Les instituteurs, les professeurs des écoles ainsi que les enseignants des établissements d'enseignement privés du premier degré qui doivent :
 - Être titulaire de l'un des diplômes suivants :
 - Certificat d'aptitude professionnelle pour l'éducation inclusive (CAPPEI) ou l'un des diplômes auxquels il se substitue (CAPA-SH, CAPSAIS, CAEI) ;
 - Soit être nommés à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale ;
 - Avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1er septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap, dont trois ans après l'obtention de l'un des diplômes précités ou après la nomination à titre définitif dans un emploi de psychologue de l'éducation nationale.
- Les personnels d'enseignement général, technique et professionnel du second degré titulaires, les personnels d'orientation et les personnels d'éducation titulaires, les maîtres contractuels ou agréés exerçant leurs fonctions dans les établissements privés du second degré sous contrat qui doivent avoir exercé pendant cinq ans au moins au 1er septembre de l'année de l'examen des fonctions dans un emploi relevant du domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap.
- Les personnels de direction relevant du décret n° 2001-1174 du 11 décembre 2011 modifié, portant statut particulier du corps des personnels de direction d'établissement d'enseignement ou de formation relevant du ministère de l'Éducation nationale.

2. Déroulement de la campagne :

Les personnels intéressés doivent adresser au bureau de la formation continue (dsden92.formation-continue@ac-versailles.fr) **au plus tard le vendredi 8 mars 2024** les documents suivants complétés :

- Le dossier de candidature (annexe 1)
- L'engagement (annexe 2)

Les candidats seront convoqués le **mercredi 13 mars 2024** pour un entretien avec les membres de la commission d'examen des candidatures.

Cette formation s'adresse aux candidats qui souhaitent assurer la direction d'un établissement spécialisé relevant du ministère de l'Éducation nationale. J'attire votre attention sur le fait que la nomination sur des établissements ne relevant pas de l'Éducation nationale peut être soumise à des conditions particulières de diplômes et que la détention du seul DDEEAS peut ne pas être suffisante.

Signé : Frédéric Fulgence

**DEMANDE DE DEPART EN STAGE DE PREPARATION AU
DDEEAS 2024-2025**

A transmettre au bureau D1D-3 à l'adresse suivante : ce.dsden92.formation-continue@ac-versailles.fr

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

Adresse électronique :

Lieu d'exercice (école, établissement) :

Adresse du lieu d'exercice :

Fonction :

DIPLOME(S) OBTENU(S) :

<i>Intitulé de diplôme</i>	<i>Date d'obtention</i>

CERTIFICAT(S) OU DIPLOME(S) OBTENU(S) AU TITRE DE L'ECOLE INCLUSIVE :

CAPPEI	Parcours :	Obtenu le :
CAEI complet	Parcours :	Obtenu le :
CAPSAAIS complet	Parcours :	Obtenu le :
CAPA-SH	Parcours :	Obtenu le :
Diplôme de psychologue scolaire		Obtenu le :
Diplôme d'Etat de psychologue scolaire		Obtenu le :

AFFECTATIONS SUCCESSIVES DU CANDIDAT DANS UN EMPLOI RELEVANT DE L'ECOLE INCLUSIVE :

<i>Fonction</i>	<i>Date de début</i>	<i>Date de fin</i>	<i>Etablissement</i>

**DEMANDE DE DEPART EN STAGE DE PREPARATION AU
DDEEAS 2024-2025**

A transmettre au bureau D1D-3 à l'adresse suivante : ce.dsden92.formation-continue@ac-versailles.fr

ENGAGEMENT

Je soussigné(e) (Nom, prénom) :

m'engage :

1. à me présenter aux épreuves de l'examen du diplôme de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée qui aura lieu à l'issue du stage
2. à accepter, à compter de la rentrée scolaire suivant le succès à l'examen, un poste de directeur d'établissement d'éducation adaptée et spécialisée ou de directeur adjoint chargé de SEGPA, vacant dans l'académie.

Fait à, le

Signature